Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 758

Artikel: Nous convions nos lecteurs et lectrices à venir s'entretenir du Mouvement féministe et de Femme suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque publique & universitaire
de Genève

J. A.

2 OCTOBRE 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 758

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.—
» 6 mois	» 3.50
ETRANGER	» 8.—
Le numéro	» 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Les convaincus persuadent, les bienveillants désarment.

JOUBERT.

NEUCHÂTEL

Vendredi 22 octobre à 20 h. 30
au Restaurant Neuchâtelois
Faubourg du Lac 17

Nous convions nos lecteurs et lectrices à venir s'entretenir du **Mouvement Féministe** *et de* **Femme Suisse.**

Les entretiens de Genève, le 8 septembre et de Lausanne le 9, ont été extrêmement fructueux et sympathiques. Le but de chacun de ces journaux a été discuté et défini ; chacun dans son genre doit mettre en rapport les femmes de milieux divers, afin que les désirs, les nécessités des unes et les expériences des autres soient connus et permettent une collaboration féconde.

A Lausanne, la vaste Table ronde autour de laquelle on s'entretenait, évoquait les valeureux chevaliers à la recherche du Graal, il ne manquait même pas le Roi Arthur, en la personne du Dr Muret, président d'honneur des suffragistes vaudoises. N'avons-nous pas aussi un Graal qui nous échappe sans cesse, mais qu'il vaut la peine de poursuivre une noble cause ?

Que les Neuchâteloises viennent nombreuses nous apporter critiques et idées nouvelles !

Invitation du Centre de liaison de Neuchâtel

Aux associations de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses.

Chères amies confédérées,

Le Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel à l'honneur d'inviter l'Alliance Nationale des sociétés féminines suisses à siéger dans ses murs les 23 et 24 octobre prochains.

Dans cette année où il fête le centenaire de son rattachement complet à la Suisse, le canton de Neuchâtel se fait un plaisir de resserrer les liens qui l'unissent au reste du pays en accueillant les femmes qui travaillent au progrès moral et social de notre chère patrie. Nous espérons que, de votre côté, vous apprécierez ce court séjour dans notre canton qui, par sa diversité et son esprit d'indépendance, donne l'image du pays tout entier.

En formant les vœux les meilleurs pour la complète réussite de votre 47me assemblée générale, nous espérons que vous répondrez nombreuses à notre invitation et nous vous présentons, chères amies, nos messages très cordiaux.

Centre de liaison des S. F. N.
Neuchâtel. Faubourg de l'Hôpital, 43.

La présidente : Cécile Clerc — *La secrétaire :* C. Wegmann.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 — GENÈVE

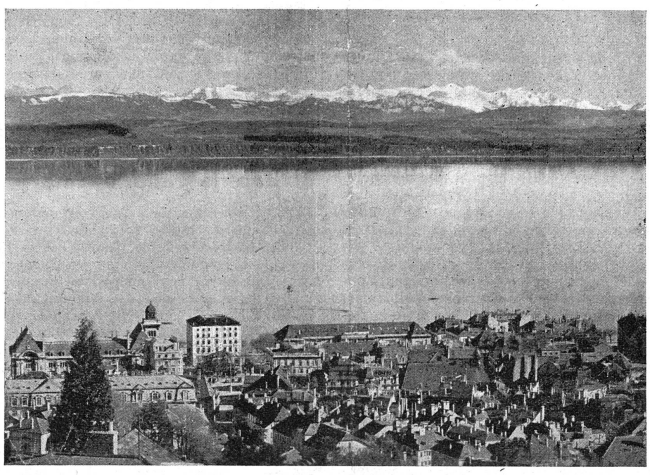

NEUCHATEL: Vue générale, le lac et les Alpes. (Cliché ADEN)

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XLVIIme Assemblée générale
à Neuchâtel
les Samedi et Dimanche 23 et 24 octobre 1948

Samedi 13 octobre, 14 h., Salle du Grand Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la Trésorière.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Elections.
6. Appel des déléguées.
7. Lieu de la prochaine assemblée.

Thé offert par le Centre de liaison de Neuchâtel.

8. Réorganisation de l'Alliance et questions financières.
9. Questions et propositions individuelles.

Samedi soir, 20 h. 30, à la Rotonde
soirée récréative offerte par les associations neuchâteloises

Dimanche 24 octobre, 10 h., Salle du Grand Conseil

Exposé du Dr. Renée Girod :
Les Sociétés féminines et l'Organisation des Nations Unies

Conférence de M. Eddy Bauer, Recteur de l'Université de Neuchâtel:
La Suisse en face de l'Europe de 1948

13 h. **Banquet officiel à la Rotonde.**

Au Conseil Economique et Social

Dans sa dernière session, le Conseil n'avait pas seulement à discuter les rapports de ses commissions, telles que les commissions, sociale, des droits de l'homme, de la condition de la femme, etc., mais il a dû encore traiter plusieurs problèmes spéciaux : appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, dont on prolongera l'activité, création de l'Organisation mondiale de la Santé, dont le siège est à Genève, problème des réfugiés confié à la nouvelle Organisation internationale des réfugiés.

Une des sessions du Conseil économique et social en 1949, aura lieu à Genève.

Questions féminines
qui seront soumises à l'Assemblée de l'ONU

Tandis que l'Assemblée des Nations Unies siège au Palais de Chaillot, il ne sera pas inutile de récapituler les résolutions que le Conseil œcuménique et social a décidé de présenter à la ratification de l'Assemblée, lors de sa septième session qui se tint à Genève, du 19 juillet au 29 août.

Parmi les commissions qui dépendent du Conseil, nous avons parlé à plusieurs reprises de la Commission de la condition de la femme qui étudie les problèmes dont s'occupe le *Mouvement féministe* depuis sa création. Cette commission a présenté un rapport qui a été examiné longuement. A cet effet, le Conseil œcuménique et social avait constitué un comité pour la durée de cette session ; ce comité était considéré comme fort important puisque M. Malik (Liban), président du Conseil, en assumait aussi la présidence.

Voici les points sur lesquels portent ces résolutions :

Droits politiques.

Demander aux états membres des Nations Unies, qui n'ont pas encore accordé aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes, de leur accorder ces droits dans tous les domaines de la vie *nationale, économique, culturelle, sociale et politique.*

On avait déjà envoyé une communication aux états dont la constitution était en désaccord avec les principes de la Charte des Nations Unies, après l'Assemblée générale du 11 décembre 1946. A ceux qui n'ont pas répondu à cette communication, sera adressée une note spéciale pour leur demander quelles mesures ils ont l'intention de prendre et les inviter à agir sans délai dans le sens indiqué.

On demande en outre de nommer plus fréquemment des femmes aux postes importants des institutions nationales, car il est vraisemblable que, de cette façon, l'opinion publique féminine serait incitée à participer avec plus d'intérêt à la vie politique et sociale, c'est-à-dire à user de ses droits en participant aux élections. Cette recommandation vise naturellement des pays où la femme n'a pas encore pris conscience de l'importance de son action, mais nous savons que dans les pays qui ont été occupés ou en guerre, les femmes ont voté en masse, que ce soit en France, en Italie ou dans les Balkans, dès qu'elles ont été admises à participer aux scrutins.

A l'intention des pays où la participation féminine est encore réticente, on désire que le secrétaire général rédige pour le grand public une *brochure* qui montrerait clairement dans quelle mesure l'égalité politique a été accordée aux femmes.

Si le droit de vote féminin est actuellement acquis presque partout, il subsiste encore des obstacles, même dans les pays les plus progressistes, à leur carrière administrative, judiciaire, diplomatique ou simplement libérale ; on demande donc que l'accès des femmes à ces différentes charges soit libre et que, notamment, les

VACHERON ET CONSTANTIN